

Conseil syndical

331^e réunion

Jeudi 9 avril 2020

13 h

ZOOM



**Syndicat des professeurs
et des professeures**

Université du Québec à Trois-Rivières

Projet d'ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Désignation d'une présidence d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Covid-19
 1. État de la situation
 2. Démarches de l'exécutif syndical
 3. Sondage
6. Session d'été

Projet d'ordre du jour (suite)

7. Rapport du comité des relations de travail
8. Vie syndicale
 1. Assemblée générale
 2. Comité exécutif
9. Affaires budgétaires
 1. Taux de cotisation syndicale 2020-2021
 2. Prévision des produits et des charges 2020-2021
10. Date de la prochaine rencontre : à déterminer
11. Clôture de la réunion

Point 4

**Lecture et adoption
de l'ordre du jour**

Point 4

Projet de résolution

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de la 331^e réunion du conseil syndical;
CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le ou la professeur.e (...), il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la 331^e réunion du conseil syndical du 9 avril 2020.

Point 5

Covid-19

Point 5.1

État de la situation

La situation évolua à la vitesse grand V, ce point fera l'objet d'une présentation séance tenante.

Point 5.2

Démarches de l'exécutif syndical

Ces démarches concernent au moins quatre grands domaines.

1. La reprise des activités d'enseignement

Souplesse et autonomie sont les deux principes que nous avons fait prévaloir au nom de la liberté académique.

2. Les relations de travail

Tenu le 26 mars, un Comité des relations de travail conjoint, spécial et virtuel, a permis d'aborder les nombreux problèmes que posent les délais et échéances prévus à la convention collective : échéances relatives au processus (a) d'évaluation des besoins en vue de la répartition des postes pour l'année 2021-2022 (article 9) ; (b) d'embauche des professeures (article 9) ; de répartition des tâches pour l'année 2020-2021 (article 10) ; (c) d'approbation des perfectionnements / sabbatiques (article 14) ; et (d) d'évaluation des professeurs.

Point 5.2

Démarches de l'exécutif syndical (suite)

3. Notre soutien à nos étudiant.e.s

Contribution à hauteur de 5 000 \$ d'ici la fin du mois de mars et d'un autre 5 000 \$ en avril.

4. La vie syndicale

Annulation de l'Assemblée générale du 2 avril, tout comme des élections destinées à pourvoir les postes de quatre membres du Comité exécutif. Report à l'automne de l'Assemblée générale et de ces élections ; le mandat des titulaires actuels de ces postes va se poursuivre jusque-là. Pour préparer le CS d'aujourd'hui, réalisation d'un sondage; ses résultats permettent d'approfondir notre compréhension de la situation.

Point 5.3

Sondage - synthèse

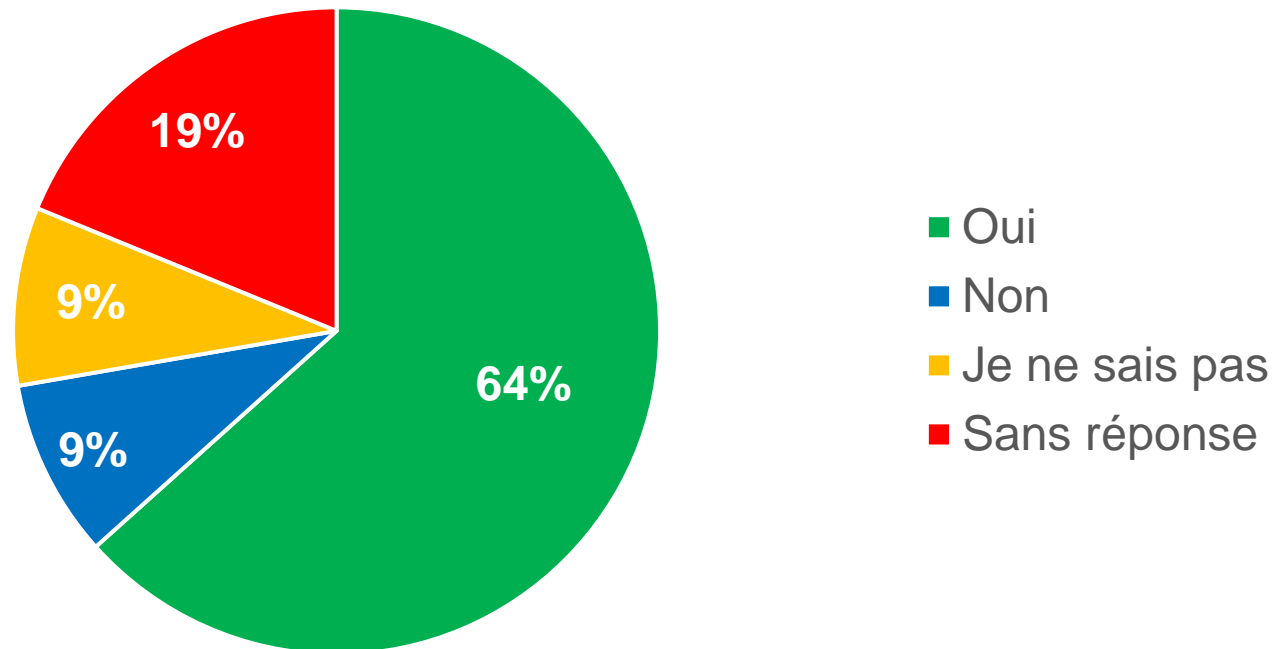
- Sondage effectué du 27 mars au 3 avril 2020 par consultation électronique (BIQ) auprès des 475 professeur.es figurant sur la liste d'envoi de l'UQTR.
- Nombre de répondants : 236 (49,68 %).
- Le nombre de réponses par question diffère du nombre total de répondants au sondage. Il n'était pas obligatoire de répondre à chacune des questions.

Point 5.3

Sondage - synthèse

Question 3 (Nb de répondants : 204)

Serez-vous prêt à continuer votre enseignement à distance dès la semaine du 30 mars?



Les 2/3 des professeur.es (64 %, soit 130) se disent prêts à continuer leur enseignement à distance dès la semaine du 30 mars, ce qui n'est pas le cas pour 9 % (18) d'entre eux.

Point 5.3

Sondage - synthèse

Question 4 (Nb de répondants : 175)

Dites-nous brièvement comment (organisation du travail, modifications au cours, etc.)

L'adaptation est le maître-mot dans une telle situation. La quasi-totalité des 175 commentaires laissés indique que les professeur.es ont rapidement adapté leur enseignement et la matière transmise pour terminer la session, notamment avec des supports informatiques. Zoom demeure l'outil privilégié pour nombre d'entre eux et elles. D'autres, avec des cours ayant peu d'étudiants, le courriel et le téléphone seront utilisés.

Quelques professeur.es ont fait savoir que la poursuite du cours fut discutée avec des étudiants afin de trouver une solution qui pouvait convenir à tous et à toutes dans un contexte où la conciliation travail-famille, l'anxiété générée par la crise sanitaire et l'accès à Internet offrent une limitation à la poursuite de la session.

Point 5.3

Sondage - synthèse

Question 5 (Nb de répondants : 245)

Quel(s) obstacle(s) rencontrez-vous pour poursuivre votre enseignement du point de vue :

Académique (56 réponses) :

Les professeur.es se montrent inquiets de la qualité de l'enseignement donné et de l'acquisition des connaissances par l'étudiant avec cette crise en trame de fond. Plusieurs ont indiqué la surcharge de travail pour rapidement adapter l'enseignement et les évaluations à la nouvelle réalité. D'autres s'interrogent sur le cheminement académique de l'étudiant.

Point 5.3

Sondage - synthèse

De la conciliation famille-travail (72 réponses) :

L'espace de travail n'est pas adéquat pour bien accomplir ses tâches (pièce, matériel, ambiance sonore et physique, etc.). Certains ont indiqué vivre un stress, avec un impact sur leur santé mentale, puisqu'ils et elles doivent s'occuper de la famille (enfants, parents, conjoint.es) dans un contexte anxiogène. Pour certains, la présence d'enfants diminue le temps à accorder au travail, d'autres citent le cas des animaux domestiques qui aiment bien (trop?) leur présence!

Point 5.3

Sondage - synthèse

De la technologie (44 réponses) :

Tous et toutes se disent en apprentissage intensif pour maîtriser les technologies qu'ils et elles n'avaient normalement pas à utiliser dans leur tâche d'enseignement. Cependant, cette technologie ne répond pas à tous les besoins, sans oublier que la qualité du réseau Internet affecte le travail.

Plusieurs se questionnent aussi sur la maîtrise de cette technologie chez les étudiant.es, ce qui pourrait affecter l'acquisition et la maîtrise des connaissances transmises.

Point 5.3

Sondage - synthèse

Autres (53 réponses) :

Si plusieurs mentionnent ne rencontrer aucun problème dans la poursuite de leur enseignement, certains indiquent vivre un stress et se disent inquiets pour leurs étudiants.

D'autres soulignent que la relation humaine entre le professeur et l'étudiant s'en trouve affectée dans cette formation à distance.

Point 5.3

Sondage - synthèse

Question 6 (Nb de répondants : 180)

Avez-vous un réseau pouvant vous apporter du soutien (vie personnelle et professionnelle)?

27 professeur.es ont indiqué n'avoir aucun ou n'avoir qu'un petit réseau pouvant les aider dans cette situation, ce qui peut engendrer de la détresse chez plusieurs.

Pour ceux et celles possédant un réseau, nombre d'entre eux soulignent l'aide apportée par les collègues.

Point 5.3

Sondage - synthèse

Question 7 (Nb de répondants : 195)

Selon vous, est-ce que l'UQTR devrait mettre un terme à la session Hiver 2020 et commencer dès maintenant à se concentrer sur la session Été 2020? Pourquoi?

Pour 16 % des professeurs, il faut mettre un terme à la présente session. Les principales raisons évoquées sont le stress généré, tant chez le professeur que chez l'étudiant par la pandémie et les règles de confinement, ainsi que la valeur de l'enseignement dispensé. Un cours modifié, donné à distance avec une matière et une évaluation allégées aura certainement un impact dans la formation de l'étudiant.

Point 5.3

Sondage - synthèse

Question 7 (Nb de répondants : 195)

Selon vous, est-ce que l'UQTR devrait mettre un terme à la session Hiver 2020 et commencer dès maintenant à se concentrer sur la session Été 2020? Pourquoi?

(suite)

Pour la majorité, il ne faut pas mettre un terme à la présente session. La formation à distance n'est certes pas l'idéal, mais la matière donnée en classe peut aussi être communiquée autrement, il suffit de s'adapter. Cela dit, il faut prendre conscience que la poursuite de la session affectera le parcours universitaire et la qualité de la formation pour plusieurs étudiants.

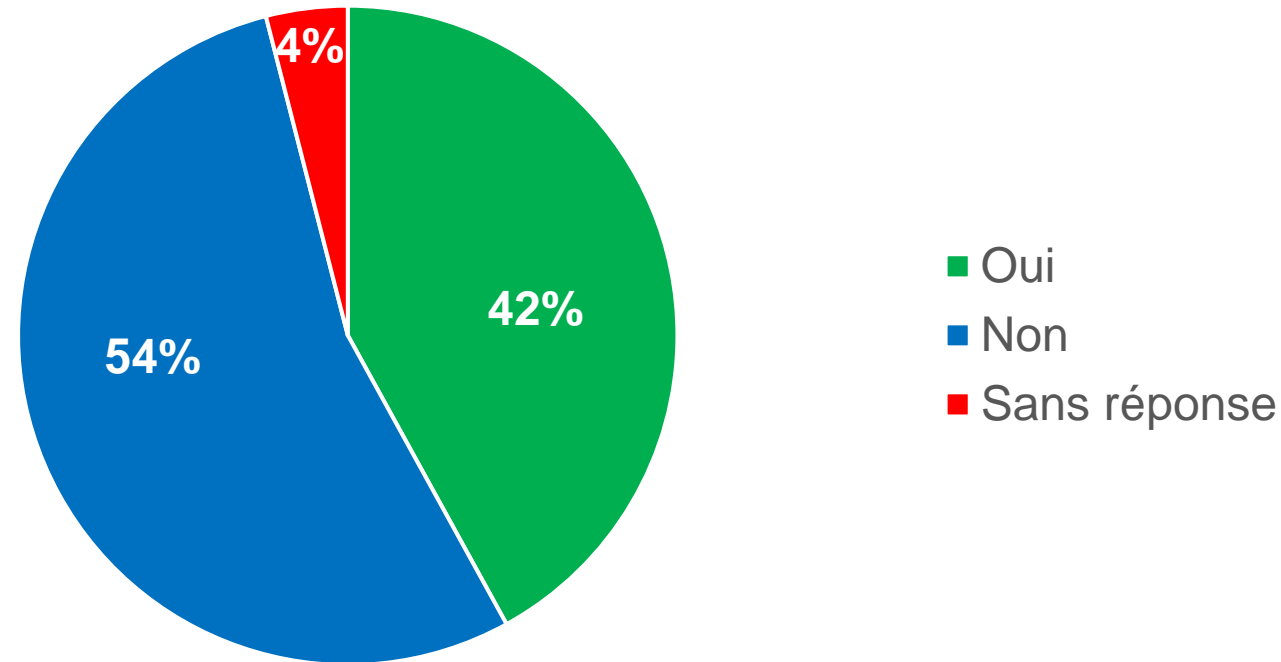
Nombre de professeur.es désirent que l'UQTR se concentre sur la session d'été de même que celle de l'automne afin de permettre à tous et toutes de bien se préparer.

Point 5.3

Sondage - synthèse

Question 8 (Nb de répondants : 204)

Avez-vous des tâches d'enseignement prévues à la session Été 2020?



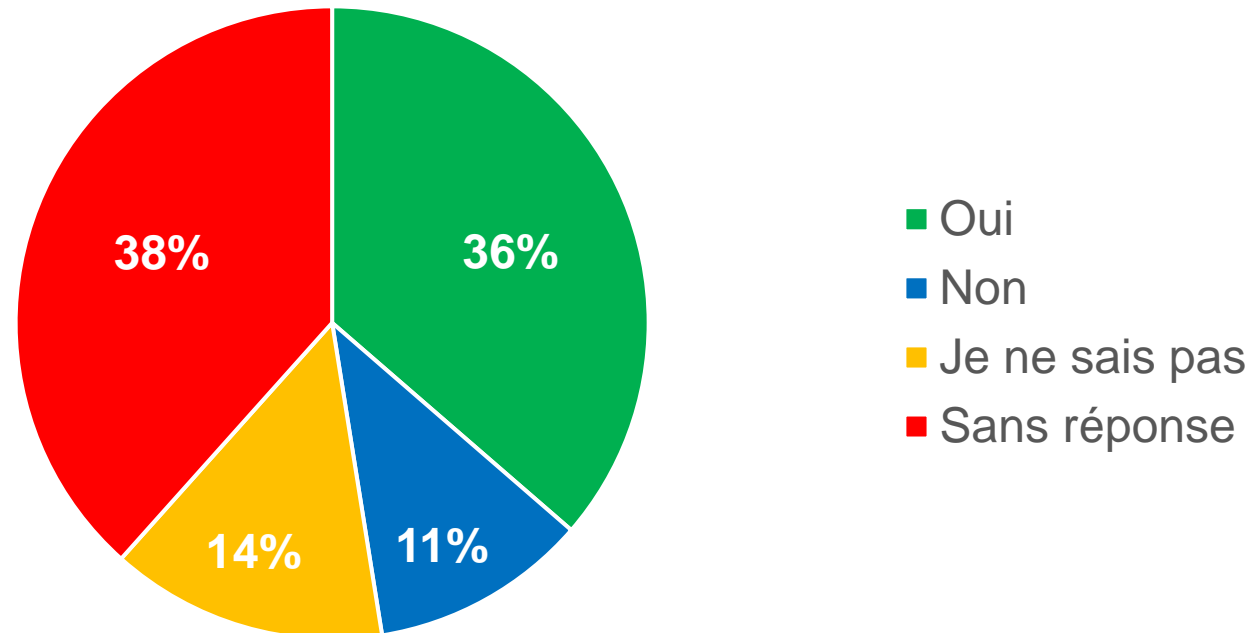
La majorité des professeur.es (54%, soit 110) ayant répondu à cette question n'assumeront aucune tâche d'enseignement à la session d'été.

Point 5.3

Sondage - synthèse

Question 9 (Nb de répondants : 193)

Seriez-vous en mesure de donner cet enseignement à distance?



Le tiers (36 %, soit 70) des professeur.es ayant répondu à cette question affirme être en mesure de donner un enseignement à distance à la session d'été. Cependant, 11 % (22) ne pourront donner cet enseignement et 14 % (27) ne savent pas encore.

Point 5.3

Sondage - synthèse

Commentaires (Nb de répondants : 98)

Résumé des réponses :

- Chacun vit cette crise sanitaire différemment
- Communication/relation difficile avec les étudiants
- Conciliation travail-famille plus difficile sur le long terme
- L'enseignement n'est pas la seule tâche à prioriser. La recherche et l'accompagnement d'étudiant sont tout aussi importants.
- Limitation de certaines technologies et plateformes offertes par l'UQTR
- Support du STI bien reçu
- Ajustement majeur dans l'approche pédagogique
- Incertitude liée à la possibilité de maintenir des stages (actuel et à venir)
- Tâches des professeur.es affectés, souplesse demandée

Point 5.3

Sondage - synthèse

Commentaires (Nb de répondants : 98)

Résumé des réponses (*suite*) :

- Amélioration de la communication et des directives émises par la direction, la CDDD, la TEUR, etc.
- Résilience
- Souplesse
- Créativité
- Adaptation
- Priorisation des étudiants
- Reconnaissance du travail du Syndicat
- Sondage bien accueilli (consultation et besoin de s'exprimer)

Point 6

Session d'été

Point 6

Questionnaire

1. Combien de cours auraient normalement dû être commandés pour la session d'été dans votre département?
2. Combien de ces cours se donnent normalement en présentiel par des professeur.es?
3. Croyez-vous possible et réaliste que les cours conçus pour se donner en présentiel soient transformés en une version « à distance » pour la session d'été?
4. Si une telle transformation n'est pas possible, que faudrait-il faire?
 1. les reporter à un autre trimestre de l'année 2020-2021?
 2. les annuler?
5. Quelles conséquences ces aménagements auraient-ils sur le cheminement des étudiants ?
6. S'il y a des professeur.es clinicien.nes dans votre département, ces professeur.es font-ils face à des problèmes particuliers à mentionner dans ce contexte ?

Point 6

Quelques idées en vrac

1. une compensation en termes de reconnaissance pour chaque cours donné à distance (par ex. une augmentation de 20% des crédits);
2. un allègement de la tâche (3 cours au lieu de 4 par ex.);
3. convenir qu'un cours prévu en présentiel qui ne peut être facilement transformé pour une formation à distance et qui pour cette raison est annulé ne mettra pas le prof en dette de cours si ce cours ne peut être ajouté aux autres trimestres.

Point 7

Rapport du comité des relations de travail

Point 7

Grief sur les conséquences du lock-out

- Aut. 2019: La direction propose offre de payer en partie le RRUQ en guise de compensation.
- 14 oct.: Refus du SPPUQTR.
- 25 oct.: 1^{ère} journée d'audience, consacrée à la manière d'administrer la preuve.
- 8 mars 2020: Décision de l'arbitre rendue en notre faveur. Le SPPUQTR contacte H. Souissi pour lui dire notre intérêt à reprendre la discussion en vue d'un règlement.
- Réunion prévue le 23 mars, évidemment annulée.
- Annulation des 3 journées d'audiences prévues en avril.

Point 7

Aménagements « covid19 » convenus en rapport avec certains délais et échéances conventionnés

a) Échéances relatives au processus d'évaluation des besoins en vue de la répartition des postes pour l'année 2021-2022 (art. 8).

Maintien de l'échéance du 30 juin pour le dépôt des demandes officielles de postes par les départements. On n'est pas fermés à modifier cette date, au besoin.

b) Échéances relatives au processus d'embauche des professeures (art. 9)

Au 26 mars, certains dép. n'avaient toujours pas remis leurs rapports de justification des candidatures retenues ou les résolutions départementales les approuvant. Lettre d'entente à venir (a posteriori). Maintien de l'embauche du 1^{er} juin, en principe.

Point 7

(suite)

c) Échéances relatives au processus de répartition des tâches pour l'année 2020-2021 (art. 10) (Déjà discuté)

d) Échéances relatives au processus d'approbation des perfectionnements /sabbatiques (art. 14)

Certains profs dont la sabbatique commence le 1^{er} juin ne pourront pas partir. Ils devront modifier leur projet et faire approuver les modifications par leur AD et les autres instances. Importance soulignée de la souplesse nécessaire dans les politiques de remboursements, notamment de frais de déplacement.

e) Autres délais et échéances

On demande suspension de délais pour dépôt de griefs jusqu'à notre prochaine rencontre. Ils ne sont pas contre, mais ils vont en discuter après la réunion. Retour attendu de l'Université.

Point 7

(suite)

Lettre d'entente à venir pour formaliser toutes les modif. à la c.c. et diverses adaptations consenties par le SPPUQTR pour faire face à la crise sanitaire actuelle. Lettre type de la FQPPU envoyée à la direction.

Point 7

Autres dossiers concernant un.e ou plusieurs professeur.es

Motif de la demande d'intervention du SPPUQTR	Remarques
Congédiement d'un prof (grief)	<i>En voie de règlement</i>
Relocalisation d'une prof dont le bureau et les livres auraient été contaminés par des moisissures	<i>En attente du résultat de l'inspection DSP</i>
Demande de récup. de reconnaissance de tâche pour stages	En suspens
Ajustement de tâche d'enseignement d'une prof clinicienne au retour d'un congé maternité	<i>Réglé</i>
2 profs désirant renoncer à la prolongation de leur contrat à la suite d'un congé parental vs évaluation	<i>En suspens</i>
1 prof poursuit des collègues d'une autre université pour plagiat	<i>En discussion</i>
Remboursement de frais de déplacement pendant la sabbatique	<i>Lettre d'entente à signer</i>

Point 7

Autres dossiers concernant un.e ou plusieurs professeur.es (suite)

Motif de la demande d'intervention du SPPUQTR	Remarques
Profs dont le classement dans l'échelle salariale (clauses 22.04 et 22.07 modifiées dans la c.c. 2018-22) est contestable	<i>En suspens</i>
Report des embauches au 1 ^{er} décembre 2017 (grief)	<i>Toujours en discussion</i>
Profs menacés de poursuites (14 profs de 3 Universités, dont 2 profs de l'UQTR)	<i>En suspens</i>
Délai de 6 mois non respecté entre annonce de fermeture d'un département et fermeture effective	<i>Lettre d'entente à venir</i>
Demande de moratoire sur les appels de propositions de cours à distance	<i>En attente d'une réponse</i>
Révision de la tâche d'enseignement demandée par un prof	<i>En suspens</i>
Un prof lésé par le RRUQ	<i>À l'étude</i>

Point 8

Vie syndicale

Point 8.1

Assemblée générale

- Le 23 janvier 2020, le Conseil syndical fixe la date de l'Assemblée générale statutaire au jeudi 2 avril 2020.
- Lors d'une conférence de presse tenue le 13 mars 2020, le premier ministre du Québec a décrété la fermeture des universités québécoises.
- Le comité exécutif, à sa réunion virtuelle du 16 mars, a résolu de repousser à l'automne la tenue de l'assemblée générale statutaire.
- Statuts du Syndicat:

Article 6.4.c, le comité exécutif a le rôle de s'occuper « de la régie interne, de l'organisation et du bon fonctionnement du Syndicat ».

Point 8.1

Assemblée générale – Projet de résolution

- CONSIDÉRANT les Statuts du Syndicat;
- CONSIDÉRANT la COVID-19 et la fermeture de l'UQTR;
- CONSIDÉRANT la résolution du conseil syndical *CS330-23-01-2020-08* déterminant la date de l'Assemblée générale statutaire;
- CONSIDÉRANT l'impossibilité de tenir l'assemblée générale statutaire le 2 avril;
- CONSIDÉRANT les explications du secrétaire du Syndicat;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le ou la professeur.e (...), il est résolu :

De repousser à l'automne la tenue de l'assemblée générale statutaire.

Point 8.2

Comité exécutif

➤ Période de mise en candidature au comité exécutif: 5 mars au 19 mars 2020

➤ 4 postes en élection à l'AG du 2 avril:

	VPRT	VPSC
	VPAS	Trésorier

➤ Statuts du Syndicat:

Article 8.2.k : « Si, pour diverses raisons, les élections n'ont pas lieu lors de l'assemblée générale du mois de mars, les officiers en poste, s'ils sont toujours membres du Syndicat, poursuivent leur mandat jusqu'à la désignation de leurs successeurs. »

Point 8.2

Comité exécutif – Projet de résolution

- CONSIDÉRANT les Statuts du Syndicat;
- CONSIDÉRANT la COVID-19 et la fermeture de l'UQTR;
- CONSIDÉRANT l'impossibilité de poursuivre le processus électoral pour l'élection de membres au comité exécutif;
- CONSIDÉRANT les explications du secrétaire du Syndicat;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le ou la professeur.e (...), il est résolu :

De suspendre le processus électoral et de prolonger jusqu'à l'assemblée générale d'automne les mandats de la VPRT, du VPAS, de la VPSC et du trésorier.

Point 9

Affaires budgétaires

Point 9.1

Taux de cotisation syndicale 2020-2021

- CONSIDÉRANT les résultats financiers prévus au 31 mars 2020;
- CONSIDÉRANT les prévisions des produits et des charges pour l'année 2020-2021;
- CONSIDÉRANT le taux de cotisation syndicale actuel (1,5 %);
- CONSIDÉRANT l'engagement pris par le comité exécutif de stabiliser le taux de cotisation syndicale;
- CONSIDÉRANT les explications du trésorier;
- CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le ou la professeur.e (...), il est résolu:

De maintenir, pour l'année 2020-2021, la cotisation syndicale à 1,5 % de l'ensemble de la rémunération versée selon la convention collective des professeurs et des professeures.

Point 9.2

Charges prévues	2018-2019 Réal	2019-2020 Budget révisé (sept. 2019)	2020-2021 Budget initial (février 2020)
Cotisation – FQPPU	74 674 \$	77 000 \$	78 000 \$
Cotisation & Participation – CIRAC	3 969 \$	5 000 \$	5 000 \$
Participation – FQPPU	2 403 \$	4 000 \$	3 000 \$
Participation – CLIUQ	1 262 \$	4 000 \$	1 500 \$
Intersyndicale des personnels de l'UQTR	0 \$	500 \$	500 \$
Personnel			
Salaires	251 130 \$	275 000 \$	285 000 \$
Av. sociaux	45 583 \$	60 000 \$	62 500 \$
Ajustement indemnité de départ	10 000 \$	0 \$	0 \$
Ressources occasionnelles	28 401 \$	1 000 \$	1 000 \$
Frais juridiques et arbitrage	11 681 \$	60 000 \$	60 000 \$
Honoraires et remboursement de dépenses juridiques	146 784 \$	175 000 \$	175 000 \$
Papeterie, imprimé et fourniture de bureau	6 300 \$	7 000 \$	7 000 \$
Communication (postes-messagerie et téléphonie)	2 783 \$	4 000 \$	3 500 \$

Point 9.2

Charges prévues <small>(suite)</small>	2018-2019 Réal	2019-2020 Budget révisé (sept. 2019)	2020-2021 Budget initial (février 2020)
Bourses d'études (Annexe 1)	15 532 \$	15 000 \$	18 500 \$
Publicité & promotion	0 \$	5 000 \$	5 000 \$
Frais de fonctionnement			
Comité exécutif (frais de réunion – bilan – plan d'action)	6 053 \$	9 000 \$	8 500 \$
Soutien au comité exécutif	--	6 000 \$	0 \$
Conseil syndical et assemblées générales	23 192 \$	10 000 \$	9 000 \$
Formation (membres et personnels)	0 \$	2 000 \$	2 000 \$
Comité des négociations	47 673 \$	0 \$	0 \$
Comité d'appui à la négociation	0 \$	0 \$	0 \$
Mobilisation	0 \$	2 500 \$	5 000 \$
Comité des services à la collectivité (Annexe 2)	21 486 \$	27 000 \$	27 000 \$
Comité des affaires universitaires	3 722 \$	5 000 \$	4 500 \$
Comité des relations de travail	1 163 \$	2 000 \$	2 000 \$
Comités <i>ad hoc</i>	--	4 000 \$	5 000 \$

Point 9.2

Charges prévues (suite)	2018-2019 Réel	2019-2020 Budget révisé (sept. 2019)	2020-2021 Budget initial (février 2020)
Honoraires professionnels (courtiers et auditeurs)	52 138 \$	55 000 \$	57 000 \$
Amortissement des immobilisations	950 \$	3 000 \$	2 000 \$
Prise de retraite	7 996 \$	3 000 \$	3 000 \$
Assurances	3 902 \$	4 000 \$	4 000 \$
Projets spéciaux (Annexe 3)		30 000 \$	30 500 \$
Divers et imprévus	1 276 \$	5 000 \$	5 000 \$
Allocation de grève	970 164 \$	0 \$	0 \$
Total	1 740 219 \$	860 000 \$	870 000 \$
Excédent (insuffisance) des revenus sur les charges	(718 096 \$)	50 000 \$	50 000 \$

Point 9.2

Charges prévues (suite)	2018-2019 Réal	2019-2020 Budget révisé (sept. 2019)	2020-2021 Budget initial (février 2020)
Annexe 1 – Bourses d'études			
Bourses aux étudiants universitaires	13 500 \$	13 500 \$	15 000 \$
Bourses au collégial	Tirées du don à la Fondation de l'UQTR		2 000 \$
Bourses au secondaire	1 032 \$	1 500 \$	1 500 \$
Bourse commémorative	1 000 \$	0 \$	0 \$
Total	15 532 \$	15 000 \$	18 500 \$

Point 9.2

Charges prévues (suite)	2018-2019 Réal	2019-2020 Budget révisé (sept. 2019)	2020-2021 Budget initial (février 2020)
Annexe 2 – Comité des services à la collectivité			
Activité sociales	5 469 \$	8 000 \$	8 000 \$
Conférences	1 400 \$	3 000 \$	3 000 \$
Fête de Noël	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$
Accueil nouveaux professeurs	6 383 \$	3 500 \$	4 000 \$
Activité reconnaissance	2 100 \$	3 000 \$	3 000 \$
Associations des professeurs retraités	1 500 \$	2 000 \$	2 000 \$
Reconnaissance (fleur-dons: décès, mariages)	150 \$	1 000 \$	1 000 \$
Dons	2 494 \$	3 000 \$	3 500 \$
Fonctionnement du CSC	491 \$	1 000 \$	1 000 \$
Prix d'implication syndicale	0 \$	1 000 \$	0 \$
Total	21 486 \$	27 000 \$	27 000 \$

Point 9.2

Charges prévues (suite)	2018-2019 Réal	2019-2020 Budget révisé (sept. 2019)	2020-2021 Budget initial (février 2020)
Annexe 3 – Projets spéciaux			
Tableau commémoratif	--	3 000 \$	3 000 \$
Refonte du site internet et Point d'ancre (entretien)	--	14 000 \$	500 \$
Autres projets	--	2 000 \$	2 000 \$
50 ^e anniversaire du SPPUQTR	--	11 000 \$	25 000 \$
Total	--	30 000 \$	30 500 \$
Total des annexes	37 018 \$	72 000 \$	76 000 \$

Point 9.2

Projet de résolution

- CONSIDÉRANT les résultats financiers prévus au 31 mars 2020;
- CONSIDÉRANT les prévisions des produits et des charges pour l'année 2020-2021;
- CONSIDÉRANT la recommandation du trésorier;
- CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le ou la professeur.e (...), il est résolu:

D'adopter les prévisions des produits et des charges pour l'année 2020-2021, telles qu'annexées à la présente résolution.

Point 10

**Date de la prochaine réunion :
à déterminer**

